

# LES MARCHES DU MONT ROYAL

FAIRE DE NATURE RAISON – LE BOIS BRÉBEUF À MONTRÉAL

Gilles Sénécal

**M**ontréal se targue de son site d'emblée décrit comme exceptionnel. Les géographes, les historiens, même les romanciers, bref les commentateurs ont tant et tant parlé de la confluence fluviale, de son insularité peu contraignante et de sa montagne qui donne à la ville cet aspect un peu campagnard. Le fleuve Saint-Laurent et le mont Royal apparaissent ainsi comme les deux éléments structurants du cadre bâti et comme les deux symboles fondateurs de l'urbanité montréalaise. Avec son centre-ville planté entre l'eau et la montagne, Montréal projette ainsi l'image d'une ville adossée à la campagne. Après trois siècles et demi d'urbanisation, la nostalgie des grands espaces et de la nature reste présente dans le discours comme dans l'iconographie. On reprend inlassablement ces deux vues opposées, celle prise du belvédère du mont Royal qui plonge vers le fleuve et va se perdre dans un rural lointain, ou, dans l'autre sens, celle prise du fleuve, avec le port et le centre-ville en premier plan de la montagne. Les deux points de vue possèdent la caractéristique commune de fixer un élément naturel comme point d'horizon. C'est donc avec une grande constance que la montagne et le fleuve, comme on les appelle familièrement, agissent comme les symboles de la ville et les prémisses d'une identité paysagère relayée dans la peinture, le cinéma ou le roman.

Le géographe Raoul Blanchard ne disait-il pas, dans sa monographie sur Montréal, que le fleuve est «une grande artère offrant une belle marge de possibilités [...]», alors que «la montagne est le trait le plus saillant, le plus voyant, du site de Montréal. De tous les points de l'horizon, on voit l'océan de maisons venir battre la colline; la ville enchâsse si complètement la lourde butte que cette dernière a l'air d'avoir suscité l'agglomération qui l'étreint». <sup>1</sup> Par contre, si le fleuve a façonné la ville, puisqu'il lui imprime sa fonction première, celle de commerce, et lui insuffle sa mission industrielle, qui assure à Montréal son statut de métropole, la montagne impose par sa masse et sa couverture végétale une manière de campagne urbaine, laissant l'impression d'une négation de la ville. Blanchard insiste d'ailleurs, après avoir remarqué l'imposante masse du mont Royal, pour dire «que l'influence directe de la Montagne sur la naissance et la croissance de la ville a été à peu près nulle». <sup>2</sup>

Il faut rappeler que Montréal a d'abord été une place de commerce à l'arrêt des rapides de Lachine, puis une ville



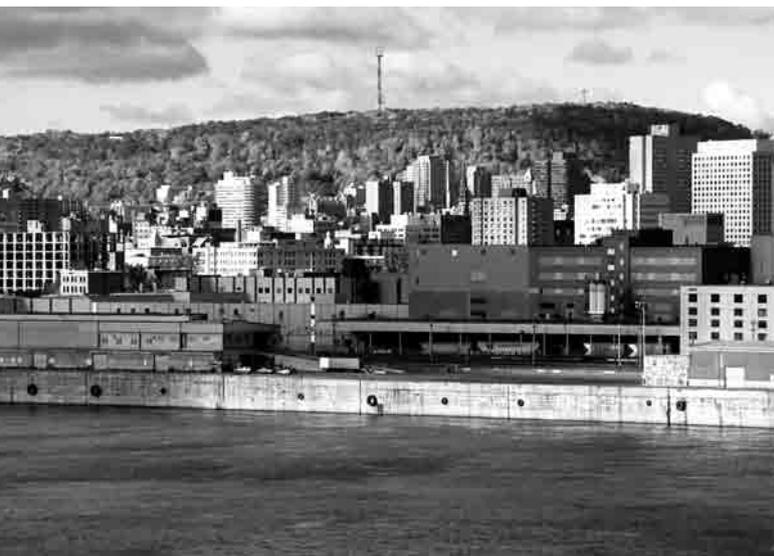
La masse végétale du Mont Royal.

portuaire et un nœud ferroviaire. Au siècle dernier, la ville marchande et industrielle se déploie le long du port. Les faubourgs ouvriers s'étalent d'est en ouest, en encerclant le centre-ville. Le nord de l'île met du temps à s'urbaniser, sauf le long de la rue Saint-Laurent, qui coupe l'île de Montréal en deux parties, suivant deux territoires linguistiques, l'un francophone, l'autre anglophone. De part et d'autre de cette rue, qui agit comme un couloir d'immigration, l'île conserve longtemps son aspect rural. Vers

1. Raoul Blanchard, *Montréal, esquisse de géographie urbaine*, réédition préparée et présentée par Gilles Sénécal, Montréal, VLB éditeur, 1992, édition originale 1953, pp. 60 et 66.

2. *Ibid.*, p. 66.

l'ouest, la montagne demeure jusque vers 1875 un îlot de nature presque inaccessible. Pourtant, à proximité du centre-ville, ses abords deviennent rapidement le refuge des élites pressées de quitter les bruits de la ville. D'abord, en son flanc sud, à Westmount, la haute bourgeoisie anglophone trouve le calme et la verdure à proximité du centre des affaires et y établit un quartier cosu, devenu l'emblème du pouvoir et de la richesse de cette fin de siècle, appelé le *golden square mile*, réputé pour ses résidences. Les grandes familles y logent : elles possèdent, dit-on, plus de 70 % de toutes les richesses du Canada. L'urbanisation rejoint rapidement son flanc nord, où les francophones créent à leur tour un espace résidentiel bourgeois. De la ville d'Outremont au quartier de la Côte-des-Neiges, il se met en place des îlots résidentiels de qualité, reproduisant ce petit air rural qu'accentuent la très faible densité et l'épaisseur du couvert végétal. Espace urbain contradictoire, puisque central par sa position de proximité aux places d'affaires et de commerce, mais banlieue verte par sa forme, les marches de la montagne comprennent à la fois des quartiers riches et de faible densité, qui perdurent intacts aujourd'hui, et des grands campus universitaires (les universités McGill, de Montréal, le collège Jean-de-Brébeuf) et hospitaliers (Montréal Général, Royal Victoria, Sainte-Justine) ainsi que l'Oratoire Saint-Joseph et trois vastes cimetières. Les marches de la montagne se caractérisent ainsi par un espace social supérieur et un ensemble institutionnel, qui



Montréal, vue du fleuve.

profitent de la verdure et surplombent les anciens faubourgs ouvriers.

L'urbanisation des abords de la montagne pose toutefois le défi de la conservation du boisé. Dès 1860-1870, la spéculation foncière et la coupe des arbres suscitent de vives réactions. La municipalité de Montréal entreprend d'exproprier les terrains disponibles et de transformer la montagne en parc. On confie le mandat au célèbre

Frederick Law Olmsted (1822-1903) de dessiner les plans de ce parc qui restera bigarré par son statut toujours indéfini et ses fonctions multiples, car à mi-chemin entre le parc nature de conservation et le parc urbain de récréation. Le parc, tout comme les quartiers environnant la montagne, confirme le caractère vert du site, laissant une forte impression que ne manque de relever Raoul Blanchard, lorsqu'il décrit les traînées végétales qui s'écoulent du sommet et plongent dans les artères des quartiers proches, formant une « ville-forêt ».<sup>3</sup> Le parc du Mont-Royal à Montréal, comme le parc Summit à Westmount, freine la progression urbaine et donne à ces quartiers huppés, accrochés aux marches de la montagne, une arrière-cour qui restera longtemps un territoire réservé. Car il semble exister deux espaces sociaux dans la montagne, le premier est certes ce grand parc populaire, largement accessible par trois portes d'entrée principales, en particulier par la pente douce qui s'ouvre sur les quartiers populaires de l'est ; le second est cette juxtaposition de quartiers cosus et de campus institutionnels qui coupent la circulation et limitent l'accès.

### Une « ville-forêt », un parc nature inachevé

Le projet Olmsted s'attache à trois objectifs majeurs, esthétique, élitiste et éducatif. Il valorise la fonction pédagogique du parc, qui permet l'apprentissage de la nature en marge de la ville, dans un souci de conservation des écosystèmes naturels. Son plan se veut un ensemble cohérent qui s'appuie sur des considérations environnementales, tenant compte de la topographie de montagne et de la distribution des différentes communautés végétales présentes. Il détermine huit zones nommées : le sommet, l'escarpement, la pente rocheuse, la fougeraie, la clairière, le serpentin, le piedmont et la côte placide. Olmsted, témoin de son temps, entend réconcilier l'idée de conservation alors en vogue aux États-Unis et l'accessibilité du lieu. Il propose une sorte de chemin initiatique qui va du pied au sommet, le long duquel l'observateur pourra s'éduquer, se détendre, partager avec ses concitoyens et surtout bénéficier des bienfaits de la nature. L'accessibilité de la montagne est un *leitmotiv* ; le projet propose un tramway menant à un funiculaire au pied de la falaise, permettant à l'ensemble de la population de se rendre au sommet. La transition entre le parc du Mont-Royal et les quartiers et faubourgs se ferait progressivement, en aménageant des parcs de récréation et des larges boulevards bordés d'arbres dans l'esprit du *Parks and Boulevards Movement*, qui agiraient comme des tronçons d'un réseau vert en constitution.

Le plan Olmsted ne sera pas réalisé comme tel. Seul le chemin d'accès est construit. L'achat des terrains par expropriation, opération qui a coûté un million de dollars, ce qui est considérable pour l'époque, empêche le développement urbain à l'intérieur des limites du parc,

3. *Ibid.*, p. 239.

quoique ces limites ne correspondent pas à celles de la forme naturelle et paysagère de la montagne. Très rapidement, on abandonne l'idée d'acquérir les terrains du piedmont encore disponibles. L'urbanisation du pourtour se poursuit sans que soit pris en compte l'objectif d'Olmsted d'une descente progressive de la verdure dans la ville. Victime de la crise des années 1875-1880, le parc ne connaît pas d'intervention majeure durant une longue période. Par petites touches, des interventions ponctuelles façonnent le parc et lui donnent sa configuration actuelle. Elles accompagnent les processus d'urbanisation qui engagent de nouveaux besoins dont celui d'établir un réseau de transport en commun qui contourne la montagne. Les travaux s'échelonnent sur une longue période. On ajoute le funiculaire (1885) qui sera remplacé par un tramway (1924), puis une croix (1924), le chalet et le belvédère (1932) et le lac aux Castors (un bassin construit en 1937). Le funiculaire était prévu dans le devis d'Olmsted. Dans la foulée de l'après-guerre, l'automobile fait son entrée sur la montagne. Une route pavée traverse le parc, démocratisant ainsi l'accès au sommet non sans menacer son équilibre naturel. Un nouveau plan directeur, élaboré dans les années 1955-1959, par la firme d'architectes new-yorkais Clarke and Rapuano, confirme la fonction circulatoire, par la construction d'une route au travers du parc, reliant les quartiers de part et d'autre du massif. Le paysage du parc se transforme, accaparant de nouvelles fonctions que lui prêtent ses infrastructures routières surdimensionnées et la tour de télédiffusion de Radio-Canada<sup>4</sup>. Le statut du parc gagne alors en confusion, atténuant sa caractéristique de parc rural, pour prendre une facture un peu plus urbaine, à l'instar de Central Park, l'oeuvre phare d'Olmsted.

Au terme de cette longue évolution, au cours de laquelle le paysage de la montagne prend sa forme actuelle, il faut reconnaître que la création du parc constitue une appropriation collective à la fois symbolique, sociale et spatiale. L'intégration du parc à la ville demeure toutefois, d'une certaine manière, problématique. L'accessibilité de la montagne ne fait plus aucun doute, l'automobile et le transport en commun déversant sur ses flancs, et à son sommet même, les flots de Montréalais en mal de verdure. Pourtant, les marches de la montagne constituent encore une mosaïque d'espaces réservés, passablement ségrégués, disposés en couronne sur le piedmont, séparés des lieux de passage et d'activité.

## Le projet Mont Royal : une reconquête de la nature

La montagne est depuis toujours un repaire du Montréal populaire. C'est un des lieux de rassemblement, où il est possible de flâner, jouer, pique-niquer l'été, ou même l'hiver, glisser sur la neige et, au temps jadis, skier. Le site est très fréquenté. Il est aussi très contrôlé. A tel point qu'on y trouve un poste de police avec une écurie. La patrouille à cheval parcourt les sentiers à la recherche

des contrevenants, mais aussi, et peut-être surtout, des amoureux trop entreprenants. Le phénomène est pris à ce point au sérieux que l'administration municipale procède, dans les années cinquante et soixante, à des coupes d'arbres et nettoie les bosquets pour permettre une meilleure surveillance, non sans effets pervers, dont l'érosion des pentes. La « modernisation de la montagne » se poursuit sous d'autres formes, comme de nouveaux développements résidentiels ou institutionnels, l'ajout d'infrastructures de toutes sortes. On envisage même d'ériger au sommet une sorte de tour Eiffel locale, à la fois tour de communication et d'observation, chargée d'une symbolique très particulière, destinée peut-être à se substituer à l'actuelle croix dans l'imaginaire collectif. Projet vite abandonné, mais qui dénote un certain malaise. La montagne laisse une impression générale de laisser-aller, état propice à des appels d'idées, parfois farfelues. Face à de telles propositions d'aménagement lourd, des voix s'élèvent pour protéger ce que l'on qualifie de patrimoine naturel. Les enjeux se précisent lentement : il reste à définir le statut du parc, réserve naturelle ou parc urbain, à fonction de conservation ou de récréation. La priorité va à la conception d'un plan d'ensemble qui implique tous les intervenants, à commencer par les villes d'Outremont et de Westmount, dont les territoires englobent des segments de la montagne, et les grandes institutions riveraines, propriétaires de vastes superficies attenantes au parc.

En 1986, une nouvelle administration est élue à la Ville de Montréal. Elle est porteuse d'un vaste projet urbanistique, d'emblée modernisateur et aménagiste, qui fait du *Projet Mont Royal* le dossier urbain majeur après celui de l'élaboration du premier plan d'urbanisme que la Ville ait jamais connu. La montagne conserve donc tout son attrait. Sa reconquête devient l'obsession de cette nouvelle équipe en poste à l'hôtel de ville aux idéaux de modernisation, de planification urbaine, de démocratie participative et de qualité de l'environnement. Son programme comporte un volet parc et espace vert fort ambitieux : il juxtapose les projets de réseau vert et de parc nature. La montagne devient un patrimoine qu'il s'agit de mettre en valeur, de concert avec tous les intervenants regroupés dans un projet de partenariat. On valorise le concept des trois sommets, qui sont en fait les trois crêtes logées dans chacune des municipalités, de façon à transcender les limites municipales et considérer l'ensemble comme un vaste écosystème. Ce partenariat permet une certaine forme d'appropriation publique des espaces verts, des terrains boisés et des jardins sous l'emprise des institutions privées et semi-publiques. Les pressions populaires se nouent autour des *Amis de la montagne*, mouvement exclusivement voué à la défense du Mont Royal, pour structurer le lien social nécessaire à l'intégration du projet à la réalité urbaine. Un comité de concertation intérimaire

---

4. Ville de Montréal, *Plan préliminaire de mise en valeur du Mont Royal*, Service de l'habitation et du développement urbain, 1990, p. 18.

est mis sur pied, chargé d'analyser et de commenter les propositions d'aménagement. Le *Projet Mont Royal* mise sur la conservation et valorise les fonctions d'éducation, de récréation et de tourisme.

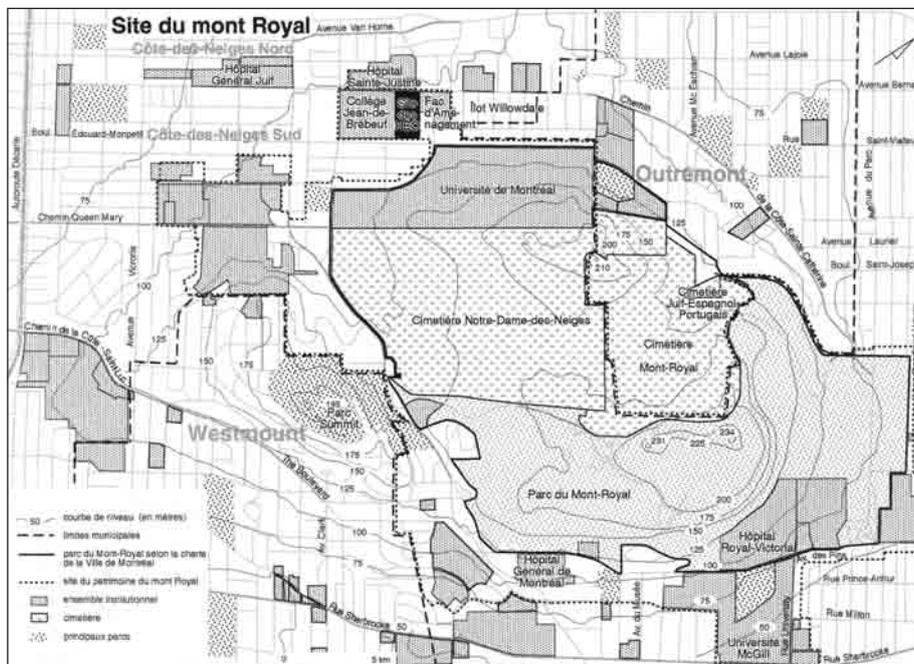
Parmi les objectifs poursuivis, il y a celui de l'accessibilité qui doit guider les interventions d'aménagement. De ce point de vue, deux propositions acquièrent une importance très grande, la première est de faire de la montagne le noeud d'un éventuel réseau vert, d'où la nécessité d'augmenter le nombre des couloirs d'accès et des passages piétonniers et cyclistes ; le second est d'inclure les abords de la montagne dans le plan d'ensemble. Le périmètre d'intervention déborde le cadre du parc et inclut des espaces semi-publics et privés des domaines institutionnels. Un nouveau chemin de ceinture est proposé, prolongeant celui d'Olmsted, reliant les universités et passant au travers des cimetières, raccordé au réseau vert par cinq couloirs. Des bouches de métro, des pistes cyclables ou des rues d'am-

foulée, le comité de concertation intérimaire devient rapidement une coquille vide. Le concept des trois sommets ne résiste pas non plus à l'exercice de médiation constante que demandait cette réunion d'acteurs aux intérêts multiples et aux volontés différentes et parfois contradictoires. Le plan directeur du Mont Royal de 1990 consacre les généreuses ambitions de concertation et de conservation, même s'il ne propose aucun moyen d'application.

## Un avant-poste de la Montagne : le bois Brébeuf

Le *Projet Mont Royal* redéfinissait les limites du parc en mordant sur la ville. Sur le flanc nord, le campus du Collège de Brébeuf, ce haut lieu de formation des élites canadiennes-françaises, se trouvait inclus dans le périmètre et, par la force des choses, un petit bois attendant, clôturé,

en très mauvais état, mais qui laissait voir un beau rideau d'arbres sur son pourtour. Le bois est intégré au plan d'ensemble, puisqu'il constitue un des liens piétonniers menant à l'Université de Montréal et ainsi au chemin de ceinture projeté. Dans ce cadre, une certaine inquiétude transparait dès l'annonce par la direction de l'école des Hautes Études Commerciales (HEC) de son intention de construire son nouvel édifice sur une partie du terrain occupé par le bois. Le terrain longe le chemin Côte-Sainte-Catherine. Au niveau de la rue, la façade est actuellement occupée par un terrain de football. A l'arrière, le petit bois, situé en contrebas de l'édifice du collège, servait de combe à la neige



bianche favorables à la déambulation s'inscrivent comme autant de noeuds et de flèches sur la carte de circuits vers le parc. Le projet s'accompagne également de plusieurs projets d'aménagement et d'équipement, voulus comme autant de retours à Olmsted. Ces propositions ne passent cependant pas l'étape du Plan préliminaire.<sup>5</sup> La consultation publique qui entoure le *Projet Mont Royal* conduit à l'échec. Deux conceptions s'y opposent, l'une très conservatrice, finalement favorable aux riverains, propriétaires privés et institutionnels confondus, l'autre plutôt à saveur récréo-touristique, tournée vers l'implantation de nouveaux équipements dont un funiculaire, des escaliers, une pente de ski et un centre sportif. Ce volet récréatif, valorisé dans le Plan préliminaire, ne reçoit pas l'approbation des participants à la consultation publique.<sup>6</sup> Dans la

l'hiver et même de dépotoir à l'occasion.<sup>7</sup>

Recouvert de plus de mille quatre cents arbres, ce terrain jusque-là clôturé, inaccessible et donc inutilisé, logé à côté du parking de la Faculté d'aménagement, est devenu le banc d'essai des politiques d'aménagement et de consolidation des espaces verts en ville, puis qu'il fait partie de près ou de loin du réseau vert, du Plan Mont Royal et de la politique de mise en valeur des espaces libres de la

5. *Ibid.*

6. Marie Lequin, « Développement durable en loisir et tourisme : le cas du Mont Royal », *Loisir et société*, 1993, vol. 16, no 2, pp. 452-3.

7. Camille Laverdière, « Les HEC et les riverains de l'avenue Willowdale », *La Presse*, 10 juillet 1993, p. B2.



Emplacement de l'École des HEC - Montréal.

Ville. En ce sens, le bois Brébeuf est exemplaire des débats et des mécanismes de médiation que commande la gestion de la nature dans la ville.

## L'École, le bois et le quartier

Cet espace libre constitue pour le Collège Jean-de-Brébeuf une réserve foncière importante, qu'il compte vendre en tout ou en parties, afin d'assainir ses finances. Tout naturellement, le site longeant Côte-Sainte-Catherine paraît destiné à accueillir une institution de prestige. Car il faut préciser que l'îlot résidentiel de la rue Willowdale est coincé dans un ensemble institutionnel dominé par l'Université de Montréal et ses écoles affiliées, dont les HEC, le collège Jean-de-Brébeuf et l'hôpital Sainte-Justine. Le terrain du collège sépare deux campus, celui de la Faculté d'aménagement et de Brébeuf. Toutefois, le terrain proposé aux HEC ne représente qu'un segment de la façade sur Côte-Sainte-Catherine. L'École devra se contenter d'un lot étroit, étiré vers l'arrière et touchant le bois. Bien sûr, elle eut préféré construire en façade du Chemin et probablement épargner le bois. L'axe du bâtiment, perpendiculaire au Chemin de la Côte-Sainte-Catherine implique d'abattre un hectare de forêt.

L'achat du terrain par les HEC éveille l'intérêt des résidents du quartier qui s'empressent d'afficher leur opposition au nom de leur qualité de vie. Véritable enclave à l'intérieur des différents campus, l'espace résidentiel comporte une certaine homogénéité que l'on craint, chez les résidents, de voir brisée. Résidences recherchées, beaux appartements de type *walkup* s'y côtoient. Ainsi naît une association des résidents de la rue Willowdale, du nom de la rue qui traverse l'îlot. Son premier réflexe est de tabler sur l'aspect environnemental du problème.

## Les mécanismes de consultation publique

Dans le sillage de la politique cadre de consultation publique<sup>8</sup>, après l'examen du Plan de mise en valeur du Mont Royal, le projet de l'École des HEC est soumis au Conseil d'arrondissement. Celui-ci étudie des dossiers locaux, tels le zonage, le plan d'urbanisme de l'arrondissement, les projets de construction, de démolition ou d'aménagement. Il peut faire des recommandations au comité exécutif de la Ville ou en référer à un bureau chargé de la consultation publique précisément créés à cette fin. Des règles et procédures de consultation ont même été

éditées.<sup>9</sup> On remarque le rôle grandissant des spécialistes devenus des «docteurs ès consultation».<sup>10</sup> Dans ce contexte, la consultation se déroule comme un jeu entre certains acteurs ou intervenants habiles à maîtriser, voire à contrôler, le déroulement des audiences. La participation se réalise-elle alors à l'encontre des objectifs de démocratie annoncés au début ?

L'inégalité des acteurs dans le processus et devant la décision s'avère une constante. La consultation ne rassemble bien souvent que les groupes constitués, les associations locales et leurs porte-parole attirés. Les simples citoyens sont souvent les grands absents des audiences, à moins que le sujet ne les touche d'une manière toute particulière, auquel cas il n'est pas dit que la parole leur soit équitablement distribuée. Il ressort alors une nette dichotomie entre le simple citoyen, le spécialiste et le militant ou représentant des groupes, habitués à participer à de tels forums de discussion et rivés sur un seul objectif : contrer un projet indésirable.

Néanmoins, le cas du bois Brébeuf ramène à l'avant-scène la question du contact entre le parc du mont Royal et ses marches urbaines. Dès l'annonce du projet des HEC, la première réaction fut celle de situer le débat dans un cadre beaucoup plus large, celui du Mont Royal et, par-delà, de questionner la place de la nature en ville. D'ailleurs, une large majorité des intervenants lors de la consultation sur le Mont Royal, plus de 85 % en fait, ont manifesté de l'intérêt pour le milieu urbain périphérique du parc.<sup>11</sup> De là, l'idée de situer le bois comme l'avant-poste du parc, car semblable quant à sa nature géologique ou écologique.<sup>12</sup> Sur le terrain, on assiste à l'émergence d'un localisme communautaire nouveau. Le Comité des résidents naît avec le seul objectif de contrer le projet de l'École. Il organise des activités qui reproduisent la vie communautaire perdue, recréant des rituels comme une fête champêtre, un pique-nique, la réalisation d'une peinture murale par les enfants. Le cas du bois Brébeuf devient alors tout à fait représentatif des nouvelles luttes urbaines, souvent associées au syndrome NIMBY (*Not in my back-yard*), essentiellement ponctuelles, issues d'alliances éphémères entre des acteurs

8. Ville de Montréal, *Énoncé en matière de consultation publique*, Montréal 1988.

9. Ville de Montréal, *Règles de procédure des consultations publiques du bureau de consultation de Montréal*, Montréal, 1989.

10. Laurent Laplante, « La consultation, ses promesses et ses ruses », *Trames*, vol. 2, n° 2, 1989, pp. 11-16.

11. Marie Lequin, *op. cit.*, p. 449.

12. Cette association du bois Brébeuf avec la forêt du Mont Royal est mise en doute par Camille Laverdière, professeur de géographie physique à l'Université de Montréal : « Tant ce petit boisé de 140 m par 280 m environ que sa topographie, le soubassement rocheux et sa couverture végétale qui le sous-tendent n'ont rien à voir avec le Mont Royal », *op. cit.*, p. B3.

qui n'ont en commun que d'être contre quelque chose et de prendre le discours environnementaliste pour appui.

## Petit bois, grands enjeux

Le quartier Côte-des-Neiges abrite les différents campus nommés précédemment et qui encerclent le versant nord de la montagne. L'Université de Montréal domine non seulement le site, empiétant sur le domaine naturel, mais elle rythme pour beaucoup la vie sociale et économique du quartier, en particulier d'un segment du chemin de la Côte-des-Neiges, l'artère commerciale proche. Le quartier englobe à la fois un espace défavorisé, au nord, où vivent de nombreux immigrants; et au sud, des îlots d'habitats cossus, au pourtour de l'université et de la montagne. En fait, il y a deux Côte-des-Neiges, celui du nord, pauvre, ethnique et à faible statut socioprofessionnel; celui du sud, universitaire, d'origine française ou britannique, au statut socioprofessionnel élevé. Pour l'essentiel, la mobilisation est l'affaire du quartier favorisé. C'est un peu normal puisque le bois est situé en bordure de l'enclave résidentielle. Le bois Brébeuf paraît coupé de l'espace populaire ethnique. Il fait partie intégrante du paysage des marches de la montagne.

Tout compte fait, le débat se confine à certains acteurs : les résidents, les institutions voisines du site et la Ville. Ceux-ci se préparent à en débattre durant les trois sessions du Comité-conseil d'arrondissement consacrées au bois. Les thèmes entendus lors de la consultation publique du parc du mont Royal resurgissent : l'accessibilité, la conservation et les rapports entre les propriétaires riverains et le parc. Pourtant, les déceptions sont grandes après quelques années de tentative de gestion partenariale publique-privée, de planification interactive et stratégique et de dialogue entre les organismes et la population.<sup>13</sup> En fait, il existe un hiatus très grand entre les versions préliminaire et finale du Plan de mise en valeur du mont Royal. La version finale minimise l'objectif de participation du public et de concertation.<sup>14</sup> Un certain désabusement a d'ailleurs suivi la publication du plan. Le cas du bois Brébeuf ravive l'ardeur des *Amis de la Montagne* qui soutiendront le point de vue du Comité des résidents de l'îlot.

Par ailleurs, le débat dévie rapidement vers des enjeux économiques et fonciers d'un tout autre ordre. On prête à l'École des HEC l'intention de quitter le campus, voire même la ville centrale, au profit de la banlieue, à Laval, si la construction sur le site est empêchée. En fait, cette alternative ne fut jamais envisagée sérieusement. Quoi qu'il en soit, cette possibilité eut l'effet d'ameuter l'administration municipale. Dès lors, celle-ci zigzague entre l'objectif de garder les HEC à Montréal, sur le campus de l'Université de Montréal si possible, et un soutien effectif aux opposants au projet qui font valoir que plusieurs autres sites sont possibles, dont certains feraient même partie du patrimoine foncier de l'université. Il faut dire que la perspective d'un déménagement de l'École s'inscrit à l'intérieur des difficiles relations entre la ville centre et la banlieue. La dévitalisation de Montréal au profit de la

périphérie devient un sujet de préoccupation. Un groupe de travail a même été formé à ce sujet et conclut en recommandant la reconnaissance et le renforcement, par la Région, donc par la banlieue, du « rôle-moteur » de Montréal.<sup>15</sup> Et, il va de soi que face au climat de morosité économique, alors que le milieu des affaires ne se gêne pas pour critiquer les orientations de l'administration municipale, le déménagement pour la banlieue de l'*alma mater* de plusieurs générations d'économistes et gestionnaires francophones est perçu comme une catastrophe. L'administration municipale opte alors pour une stratégie de médiation. Elle cherche un compromis qui satisfasse à la fois les tenants de la conservation d'un bois, si petit et en piteux état soit-il, et les administrateurs des HEC qui jouent leur va-tout sur le site Brébeuf. Selon ces derniers, il n'y a pas d'autres alternatives. En se posant comme médiateur, la Ville a très certainement voulu trouver, en parallèle de l'étude publique du dossier et des audiences publiques, un accommodement au projet avec les HEC. Certes, au départ la Ville reprend sa position conservacionniste développée lors des audiences publiques sur le Mont Royal. Déjà en 1987, un rapport préparé pour le compte du Service d'urbanisme et du développement urbain prévoyait la sauvegarde du bois Brébeuf et favorisait de le rendre accessible au public.<sup>16</sup> Le plan directeur de l'arrondissement l'avait identifié comme un élément naturel à protéger.<sup>17</sup> La concertation entre la Ville et les groupes de citoyens permet d'envisager l'accessibilité publique aux terrains institutionnels inutilisés et verts.<sup>18</sup> A partir de quoi, de fortes réserves seront émises par des représentants de la Ville au Comité-conseil d'arrondissement. Ils entendent exiger des garanties de l'École sur plusieurs aspects du projet, dont la conservation d'une bonne partie du bois n'est pas la moindre.<sup>19</sup>

## Système d'acteurs et système d'arguments

Le Comité de citoyens de l'îlot Willowdale demande que la Ville « prenne ses responsabilités et forme une table

13. Marie-Odile Trépanier, « La gestion du Mont Royal, un défi peu commun », *Trame*, vol 2, n° 1, 1989, pp 70-75.

14. Ville de Montréal, 1992, *op. cit.*

15. Groupe de travail sur Montréal et sa région, *Montréal une ville-région*, 1993.

16. Beaupré et Michaud architecte, *Site du patrimoine du mont Royal, principes et critères de restauration*, Rapport, 1989.

17. Ville de Montréal, *Plan d'urbanisme : plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce*, Service de l'Habitation et du développement urbain, 1992, p. 23.

18. Ville de Montréal, *Rapport de la concertation sur les enjeux d'aménagement et de développement de l'arrondissement Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce*, 1990, p. 19.

19. Laurent Soumis, « Les HEC devront fournir des garanties », *Le Devoir*, 16 avril 1993, p. A3.

de concertation. Cette table regrouperait les promoteurs du projet (HEC, Université, Brébeuf), les associations intéressées (Comité des résidents de l'îlot Willowdale, Héritage Montréal, Amis de la Montagne, etc.) et la Ville comme médiateur.<sup>20</sup> Le Comité des résidents opte pour une stratégie habile en décrivant le site comme un isolat urbain de la forêt du Mont Royal, lui donnant une signification régionale (la montagne appartient à tous les Montréalais) voire planétaire (la forêt participe à l'écologie globale de la planète). Pourtant, le projet des HEC a beau être largement médiatisé, le dossier de presse très épais, les opposants à la construction de l'édifice ne sont pas nombreux hormis les résidents des rues voisines. Le seul soutien provient des Amis de la Montagne, l'association vouée à la conservation du parc du Mont-Royal et à ses environs. Fait à signaler, le mouvement associatif du quartier semble peu concerné par le problème.

Face à l'opposition, l'École s'emploie à améliorer son projet, sinon à le rendre vendable. Elle renvoie l'architecte, Dan Hanganu, à sa planche à dessin afin de retour-



Maquette présentée à la population en début de projet.

ner le concept et de mieux l'intégrer à l'environnement végétal. Selon la nouvelle esquisse, l'édifice s'échancre en son centre, creusant une large fenêtre sur une cour intérieure, appelée le jardin d'hiver, laissant l'impression que le bois rentre dans le bâti. De surcroît, la retouche permet de sauver une touffe d'arbres de qualité. Le projet n'en nécessitera pas moins de couper cent-vingt arbres.<sup>21</sup> En contrepartie, on prévoit de replanter quatre cents nouvelles pousses. Le parking souterrain allégera les problèmes de stationnement des automobiles dans les rues avoisinantes. On fait disparaître, par la même occasion, le parking en surface de la Faculté d'aménagement où, en lieu et place, surgira un square public. Plus encore, l'École a déjà soumis son projet à des consultants en urbanisme et en écologie.<sup>22</sup> Une équipe de chercheurs de l'École d'architecture du paysage de l'Université de Montréal, partie de la Faculté d'aménagement, reconnaît la valeur patrimoniale du bois et son appartenance à « l'entité paysagère du site », même si deux experts éva-

luent sa valeur écologique comme étant moyenne.<sup>23</sup> Cela est corroboré par un consultant en foresterie urbaine qui concluait que le bois, quoique intéressant, n'est pas représentatif d'un écosystème naturel, notamment à cause de la trop grande hétérogénéité des espèces recensées.<sup>24</sup> Cette notion de valeur écologique, corollaire à celle de patrimoine naturel, aboutit à une vision monumentale de la nature qui cadre mal avec la réalité urbaine. Quoi qu'il en soit, le rapport des professeurs de la Faculté d'Aménagement recommande la conservation du bois. En outre, l'École accepte de revoir le gabarit de l'édifice, jugé disproportionné eu égard à l'environnement immédiat, et abaisse légèrement sa hauteur.

La position des HEC reçoit ainsi un soutien d'experts qui, sauf exception, proviennent du milieu universitaire et, plus spécifiquement de la Faculté d'aménagement impliquée indirectement dans le dossier. Leurs avis aboutissent à l'idée que le concept proposé est optimal. Il est certain que le développement des institutions universitaires et l'aménagement du campus sont tenus pour des critères importants.

## L'expérience de l'examen public

L'étude publique du dossier est dûment annoncée dans les journaux du quartier : elle se déroule au début avril 1993. L'avis public signale la documentation disponible soit, pour l'essentiel, la maquette du projet et les études réalisées pour le compte de l'École des Hautes Études Commerciales. On peut les consulter à l'École même ou au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, qui est le centre de services de la Ville. En fait, l'École est déjà à même de présenter l'étude des professeurs de la Faculté d'aménagement en soutien à ses avancées, tout en démontrant qu'elle a déjà réalisé les modifications nécessaires, en réponse aux réserves et recommandations signalées dans leur rapport. Bien plus, le rédacteur principal du rapport, le professeur Peter Jacobs, fait le point devant le Comité-conseil d'arrondissement. Il énonce quatre critères de performance jugés essentiels : le premier concerne le maintien du lien visuel avec le Mont Royal ; le second veut que le « geste architectural » (le bâti) permette la constitution d'un lien visuel transversal dans le sens de la continuité du boisé ; le troisième est que ni la

20. Cette citation est tirée d'un bulletin d'information du Comité des résidents du quartier, non daté, mais signé du nom d'un responsable.

21. Le nombre d'arbres abattus est contesté. Certains intervenants parlent de plus de 300 arbres.

22. Peter Jacobs, John Macleod, Philippe Poullaouec-Gonidec et Bernard Saint-Denis, *École des Hautes Études Commerciales : Schéma d'aménagement*, 1991.

23. Gérald Doman et Richard Boivin, « La valeur écologique du bois Brébeuf », in Peter Jacobs, John Macleod, Philippe Poullaouec-Gonidec et Bernard Saint-Denis, *ibid.*, 1991, Annexe 1.

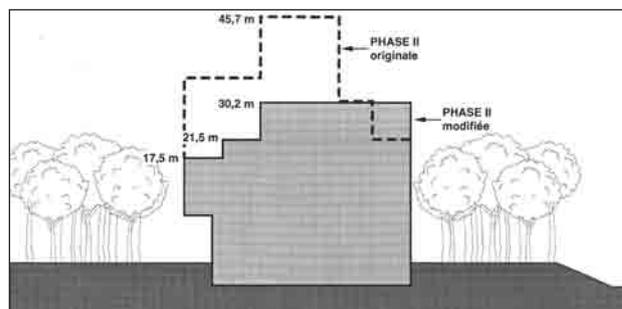
24. FORESO, *Évaluation de la végétation d'une portion du territoire du Collège Jean-de-Brébeuf à Montréal*, Rapport, 1990.

biomasse et ni la biodiversité du site ne sont diminuées ; enfin, les institutions regroupées autour du projet doivent inscrire leur présence actuelle et leurs projets futurs à l'intérieur d'un « ensemble paysage ». Peter Jacobs conclut que les deux premiers critères sont largement atteints, notamment par l'addition des jardins d'hiver, alors que les deux autres pourraient l'être « sans difficulté technique et financière ».<sup>25</sup>

Au total, cinquante-neuf lettres, avis ou mémoires sont déposés au secrétariat du Comité-conseil d'arrondissement, notamment par vingt-deux corporations ou groupes d'intérêt, associés généralement au milieu des affaires et venus à la rescousse de leur École ; seize associations ou spécialistes, trois groupes communautaires et dix-huit citoyens résidents. Trois tendances claires se dégagent, qui paraissent peu compatibles les unes avec les autres. Les gens d'affaires, dont le Conseil du patronat du Québec, la Chambre de Commerce de Montréal, des firmes prestigieuses de comptables ou de courtage comme Lévesque Beaubien ou Samson Bélair, soutiennent le projet. Ils le jugent primordial pour l'avenir des HEC, pour sa croissance, son rôle, ses besoins comme institution d'enseignement et pour affronter les nouveaux défis que sont la mondialisation des échanges économiques et la globalisation des marchés. Ce type d'argument est repris par dix-neuf des vingt-deux groupes d'intérêt. Dix mentionnent le partenariat utile entre l'École et ses Anciens devenus l'élite des affaires. Neuf mentionnent que le maintien de l'École dans le périmètre du campus de l'Université de Montréal est une priorité. Enfin, face à la dimension environnementale du dossier, quatorze se contentent de reprendre l'argument de l'École : le projet retenu, revu et corrigé, est optimal compte tenu des circonstances et des contraintes.

Les citoyens résidents ne reprennent aucun de ces arguments. Leurs interventions se situent plutôt à l'intérieur d'une vision locale. On émet des réserves sur le bien-fondé du déménagement des HEC, sur le site même, en suggérant encore des alternatives à l'intérieur du campus, souvent à flanc du Mont Royal. Les critiques s'attachent principalement à l'introduction d'un édifice de fort volume dans un ensemble résidentiel de faible densité. Neuf intervenants font valoir les problèmes de circulation, de lourdeur du trafic attendu et de saturation du parking. L'axe du bâtiment est évoqué par quatre citoyens. Six intervenants attaquent la volumétrie et la hauteur du bâti, qui d'ailleurs contrevient au règlement de zonage. L'édifice aura neuf étages, soit six de plus que ne le permet le règlement sur ce site. Douze des intervenants font appel à l'argument écologique. Une telle relique de la forêt du Mont Royal, partie du patrimoine naturel urbain, devrait être maintenue et mise en valeur. De tels arguments se mêlent aux questions de qualité de vie qu'évoquent sept intervenants, et de perte de la tranquillité pour quatre. Enfin, quatre intervenants signalent que les inconvénients engendrés par la construction de l'édifice seront tels que la valeur de leur propriété en sera affectée à la baisse. Il s'agit souvent de petits propriétaires résidents, attirés par la qualité du site, la tran-

quillité, la présence de nombreux arbres d'alignement sur les rues et dans les campus institutionnels voisins, aux marges de la montagne, et qui répugnent à voir rogner une parcelle boisée au profit d'un projet qu'ils comprennent comme une source de désagréments. Certes, le square public attenant à la Faculté d'aménagement, qui sera construit en 1996, corrigera le manque d'espaces verts publics et aménagés dans le voisinage. Pourtant, on refuse de voir abattre cent-vingt arbres matures, remplacés par quatre cents pousses plantées. Malgré tout, le Comité des résidents se résout à formuler une alternative. Partant du principe que le projet est inacceptable du point de vue écologique, de la volumétrie excessive du bâtiment et des problèmes de circulation et de trafic occasionnés, le Comité propose le changement de l'axe du bâtiment, la réduction



Coupe longitudinale de la phase future.

de sa hauteur, la suppression de tout projet d'agrandissement subséquent, la préservation de la partie restante du bois et l'empêchement de toute circulation de transit à l'intérieur de l'îlot résidentiel. Tout cela est ambigu. Le refus est sans appel, mais suivi de propositions de compromis, au cas où le projet ne puisse être arrêté. Mais la position est contradictoire puisque la liste de solutions de compromis comprend la recommandation « de favoriser l'implantation du campus des HEC sur l'emprise géographique de l'université de Montréal ».

Les associations et les différents spécialistes se présentent en médiateurs. Parmi seize présentations, on compte quatre professeurs, un architecte, un chargé de cours, deux associations étudiantes, un libraire, l'Université de Montréal, l'École polytechnique, l'Hôpital pour enfants Sainte-Justine, les Amis de la Montagne, Héritage Montréal et Transport 2000. Les arguments des groupes d'intérêts sont repris : le rôle et les besoins des HEC sont mentionnés par cinq intervenants, l'effet bénéfique du partenariat institutionnel par six d'entre eux, le maintien de l'École sur le campus par six autres. L'idée de projet optimal est évoquée à huit reprises. La plupart émettent toutefois des réserves qui vont dans le sens des résidents : Sept mentionnent les problèmes de circulation, de trafic lourd et du manque de places de parking. Trois seulement parlent de la

25. Peter Jacobs, lettre déposée au Conseil d'arrondissement, le 30 mars 1993.

forêt patrimoniale à préserver, trois autres réclament des mesures compensatoires à la destruction d'une partie du bois. La création d'un square public et la plantation d'arbres semblent suffire. L'axe du bâtiment et sa volumétrie ne sont mentionnés qu'à une reprise chacun. Une seule intervention recourt à la notion de qualité de vie. En fait, la discussion est orientée vers le projet de compromis élaboré par les HEC. En fin de compte, les réserves émises et les conditions énoncées à la réalisation du projet prennent de revers la position des résidants. Ceux-ci se retrouvent à court d'alliés, sauf l'Association des Amis de la Montagne, restée fidèle, alors qu'Héritage Montréal (une association vouée à la défense du patrimoine architectural) se rallie au concept Hanganu et se déclare satisfait des modifications apportées.

Le Conseil communautaire Côte-des-Neiges, regroupement du mouvement associatif du quartier, émet de sérieuses réserves quant à la disparition d'une partie du bois, mais fait valoir les retombées économiques positives, tout en demandant que les citoyens du quartier en bénéficient. Il recommande de plus que les HEC s'engagent davantage dans la vie de quartier. Le Projet Genèse, une association vouée à la formation professionnelle et à la création d'emplois pour les gens du quartier, va dans le même sens et requiert le soutien de l'École dans ses démarches en faveur de la relance économique et des mesures pour augmenter l'employabilité des gens du quartier. Le regroupement des garderies du quartier souligne la pénurie d'espaces verts aménagés dans le voisinage ainsi que les risques qu'entraînerait l'alourdissement du trafic pour de jeunes enfants. Ces interventions démontrent la coupure réelle qui sépare le quartier, ses espaces populaires, ethniques, fortement affectés par le chômage et les problèmes sociaux, d'un îlot plutôt cosu, adossé sur la montagne, dont le tissu social est fortement imbriqué dans la vie des institutions. Leur propos évacuent, sauf pour les garderies, la question de la nature au profit des questions sociales. Les deux milieux, qui cohabitent côte-à-côte, ne partagent donc pas de vision commune.

Quant aux représentants de la Ville, ils sortent ébranlés des audiences. La thèse de la conservation du bois dans son intégralité est remise en question. Quelques jours avant les audiences, des notes rédigées par un fonctionnaire du service d'urbanisme allaient tout à fait dans ce sens. La nouvelle construction était acceptable si l'axe du bâtiment était revu afin que sa façade s'étende le long du Chemin de la Côte-Sainte-Catherine au lieu de pénétrer dans le boisé à l'arrière. Sa volumétrie devrait également être réduite.<sup>26</sup> Quelques jours après les audiences, au milieu d'avril, le Comité-conseil d'arrondissement avalise le projet en contrepartie de certaines garanties, notamment le renoncement de l'École à tout agrandissement futur.<sup>27</sup> Par ailleurs, la Ville refuse la demande du Comité des résidants d'engager une médiation formelle sur cette question devant le Bureau de consultation de Montréal. La hauteur du bâtiment est à nouveau réduite passant de 43 m au-dessus du niveau de la rue à 30,2 m. Le nombre

des arbres coupés se limitera à quatre-vingt-seize. Vingt-cinq arbres seront plantés sur le site. Le square sera bel et bien aménagé sur l'actuel parking de la Faculté d'aménagement. Plusieurs ajustements quant au parking et à la circulation automobile seront aussi apportés. Le Comité exécutif de la Ville recommande officiellement l'acceptation du projet à la fin de l'été. Les résidants continuent de s'opposer en qualifiant de mineures les dernières modifications. Malgré tout, les travaux de construction débutent au printemps suivant, en 1994.

## Une nature prétexte, un débat tronqué

D'un côté la logique institutionnelle prévaut, de l'autre, le vécu du citoyen résidant s'affirme. Entre les deux, les réseaux d'affinité se nouent autour de discours paravents, dont celui de la conservation de la nature. Le recours à l'écologie urbaine et à la conservation du bois est ici le seul point commun entre les deux tendances. Dans les deux cas, il sert de prétexte à défendre des intérêts cachés. Pour les citoyens, il est certain que la préoccupation centrale n'est pas tant le bois comme tel, mais la menace que fait peser ce « monstre architectural » dans un espace résidentiel jusque là peu affecté par la présence institutionnelle. Leurs interventions véhiculent un refus de l'urbain dense, de sa fébrilité, du trafic et des sociabilités de la rue. La représentation de la nature devient une sorte d'idéal type à ce refus de la ville. Dans cet îlot privilégié, véritable enclave, le voisinage entre les résidants, les étudiants et les employés ne fut jamais facile. A proximité de l'Université de Montréal, voisin de la Faculté d'Aménagement, l'îlot demeurait tout de même relativement protégé. L'argumentation présente l'augmentation du volume des passants sur les rues voisines comme un inconvénient majeur. Il faut dire que les institutions et les résidants sont venus dans la partie sud du quartier de la Côte-des-Neiges pour le calme de la montagne, pour tourner le dos à une ville industrielle et populaire. Les citoyens craignent maintenant que l'université devienne le vecteur de l'urbanité qu'ils ont fuie. Le campus en se rapprochant de leur résidence accentue cette peur de la ville. Ils craignent plus encore la transformation du boisé en espace public puisque cela ne pourrait qu'augmenter le niveau de la fréquentation et ses effets sensibles.

C'est au nom de leur tranquillité menacée que les riverains souhaitent voir le projet bloqué. La nature ne fut, somme toute, qu'un discours utile pour élargir le débat et donner plus de sens et de portée à une revendication au

26. Ville de Montréal, *Projet de développement, École des Hautes Études Commerciales, notes explicatives*, Service d'habitation et du développement urbain, 3 février 1993.

27. Laurent Soumis, « La Ville a fait une subite volte-face », *Le Devoir*, 18 avril 1993, p. A3.

départ plutôt mince. Elle prend alors l'aspect d'une métaphore : le bois est à l'image du lieu paisible par excellence. Mais c'est un lieu vide. Les résidants ne réclament pas l'accès au bois, seulement sa conservation.

Du côté des HEC, le recours à une approche environnementale, les propositions de plantation, d'aménagement d'un square public et, finalement, de création d'un paysage écologique permettent de contrer les opposants et de justifier un projet qui contrevenait au règlement d'urbanisme. En donnant à son projet un vernis environnemental, les HEC le rendent plus acceptable, lui conférant même le qualificatif d'optimal. Pour les administrateurs de l'École, l'appropriation du bois et l'aménagement paysager qui l'accompagne rehaussent l'image du campus. Pourtant, ce lieu de savoir et de réflexion, en retrait de l'urbanité bruyante des affaires de la cité, devient également, et paradoxalement, le vecteur de stress urbain, de par sa taille et l'intensité de la fréquentation. Il reste qu'en tenant compte de la présence du bois, du projet architectural développé, du souci de l'adapter aux exigences posées, dont celle du respect de la nature, l'École de HEC est parvenue à rehausser son image corporative.

Le mouvement associatif local voit le projet comme l'occasion de revendiquer à la fois l'accessibilité à un espace enclos, inaccessible, mais aussi à l'univers institutionnel des HEC et plus globalement de l'université. Dans ce cadre, les écologistes ont eu peu d'influence. Les Amis de la montagne ne servent que de guides d'honneur aux résidants. Leur conception monumentale de la nature s'érode au fur et à mesure que les dimensions sociales et urbaines se dévoilent.

En défendant le bois au nom de sa valeur patrimoniale et son rattachement à l'écosystème du Mont Royal, l'approche écologiste démontre que son imaginaire, issu de la biologie végétale, ne comprend pas la ville, ses espaces flous, sa végétation de reconquête et de friche, dont la valeur se mesure plus à l'aune de son utilisation sociale que de sa valeur et de son authenticité écologiques. Dès lors, il devient difficile de soutenir l'idée de conservation jusqu'au bout, sachant que le bois n'a une valeur écologique que toute relative. Au demeurant, le recours à la thèse du développement durable ne convainc pas. Son champ d'application paraît trop élastique lorsqu'il s'étend à un petit espace urbain, dont le bois est de qualité moyenne du fait de la grande hétérogénéité des espèces recensées. En raison de sa situation, et par les enjeux qu'il soulève, le cas du bois Brébeuf concerne davantage les questions d'aménagement, de paysage urbain et d'accessibilité des espaces libres. À l'évidence, les notions de durabilité, de valeur écologique, de biomasse et de biodiversité ont servi, d'un côté comme de l'autre, à étayer les stratégies des acteurs et leur argumentaire.

L'idée de nature varie d'un acteur à l'autre. Au moins deux conceptions de la nature différentes ressortent de

l'étude publique. Les premiers soutiennent une « nature écologique », qui doit être conservée au nom du patrimoine naturel, devenant une sorte d'espace sacré, en retrait de la ville, dont le mérite est d'exclure du site tous les usages communautaires. Les seconds proposent une nature aménagée, fabriquée pour répondre aux besoins urbains en général. De tels espaces verts comportent le risque de conflits de voisinage entre les utilisateurs et les riverains. Derrière le thème de la nature, la médiation porte principalement sur les voisinages et les relations fonctionnelles entre le nouvel édifice, ses occupants et les résidants. La rencontre entre les citoyens, les institutions et la Ville devant le Comité-conseil d'arrondissement ne débouche pas sur une négociation formelle. Les résidants sont exclus de la négociation qui se déroule de manière bilatérale, entre les HEC et la Ville. En refusant de porter la médiation devant le Bureau de consultation de Montréal, la Ville met un terme à l'étude devant le Comité-conseil d'arrondissement sans proposer de nouvelles discussions avec les opposants. La Ville a probablement le sentiment qu'elle a obtenu le maximum des promoteurs, sans compromettre ses velléités de gestion partenariale de l'espace inclus dans le périmètre du *Projet Mont Royal*. Elle a obtenu des modifications aux projets qui vont dans le sens des demandes des citoyens résidants. Ainsi, ceux-ci ont pu influencer malgré tout sur la décision. Cela ils le doivent davantage à la situation de conflit qu'ils ont déclenchée qu'à l'étude publique lors des sessions du Comité-conseil d'arrondissement. Mais le consensus se réalise sans eux. Et, comme le dit Pierre Hamel, parlant des nouveaux enjeux de la démocratie locale, les individus ont semblé incapables de s'insérer dans « la nouvelle configuration du consensus qui se dessinait ».<sup>28</sup>

Le refus des résidants était et reste total. Le thème de la nature a canalisé les oppositions et les réactions. C'est au nom de la conservation du bois que naît l'opposition, et non en raison des conflits de voisinage avec l'université ; et c'est au nom de la qualité de l'environnement urbain que le projet prend forme et se transforme, et non pour s'intégrer au voisinage. En définitive, le thème de la nature fait dévier le débat sans désamorcer les conflits. Utile à valider les discours et les contre-discours, il finit par piéger certains des acteurs qui ont cru y trouver un trop beau refuge.

**Gilles Sénécal**

28. Pierre Hamel, *Action collective et démocratie locale, les mouvements urbains montréalais*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 176.

Je remercie tout particulièrement Jean Décarie du Service des parcs, jardins et espaces verts de la Ville de Montréal pour sa précieuse collaboration, ainsi que le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada pour son aide financière.

> Gilles Sénécal est professeur à l'Institut national de la recherche scientifique, INRS-Urbanisation, à Montréal.